

Délibération du Comité Syndical
Séance du 21 février 2022

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présents : 24
Votants : 24

L'an deux mil vingt-deux, le 21 février, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle Paul LEGRY de Richebourg, commune membre du SIVOM de l'Artois, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux délégués le 14 février 2022.

Détail des votes
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 14 février 2022.

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, DE CARRION Alain, GOUDSMETT Gilles, PAILLART David, Jérôme DEMULIER, Vice-Présidents.

Messieurs VYNCKE Didier, BOSSART Steve, BOULET Jean-Luc, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, BAUDE Philippe, ZBOINSKI Philippe, DUBOIS Mikaël, SENECHAL Hubert, DEGUERRE Alain, CALLAUX Yves, WALLERAND Emmanuel.

Mesdames BRAEM Christel, VIVIER Ewa et MORIEUX Corinne.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

23/02/2022
Et publication du :
20/02/2022

Absents : Messieurs LEGRAND Jean-Michel, BOUTON Guillaume, COURTOIS Jean-Louis.

Procurations :
Néant.

A été nommé secrétaire : Monsieur DEMULIER Jérôme.

Le Président

D. DELECOURT

2022/02/N°8

Domaine d'Intervention : VŒUX ET MOTIONS

MOTION POUR LE RENFORCEMENT DES EFFECTIFS DU COMMISSARIAT SUR LE TERRITOIRE DU SIVOM DE L'ARTOIS

Considérant que les élus du SIVOM de l'Artois, à la majorité, ont décidé de construire un commissariat dans la ville d'Auchy-les-Mines en 2005.

Considérant que ce commissariat flambant neuf avait pour objectif de renforcer une présence policière sur le territoire. Il vient également en soutien dans les missions journalières des élus en termes de sécurité.

Aujourd'hui, afin qu'il puisse accomplir ses missions régaliennes, il nous faut lui donner une certaine légitimité.

Nous souhaitons donc que les effectifs du commissariat sur le territoire du SIVOM de l'Artois puissent être augmentés comme on nous l'avait promis à la création de cet équipement.

De plus, nous souhaitons que ce commissariat puisse être un commissariat subdivisionnaire afin d'être véritablement identifié en termes de mutation professionnelle des fonctionnaires de police.

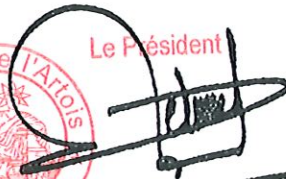
Le SIVOM de l'Artois depuis septembre 2019 est classé dans une strate 40 000-80 000 habitants, il est donc logique de pouvoir répondre aux attentes de ses habitants, de ses élus et de son territoire.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de prendre une motion pour le renforcement des effectifs du commissariat sur le territoire du SIVOM de l'Artois.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures

REÇU LE 24 FEV. 2022



Le Président

D. DELECOURT

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.